GUIDE



Livret de sortie d'HAD

CHERS PATIENTS, CHÈRES FAMILLES

Votre prise en charge en Hospitalisation à Domicile (HAD) arrive à son terme. Ce livret a été conçu pour vous guider dans cette étape et répondre à vos questions. Vous y trouverez les démarches à suivre ainsi que les contacts utiles pour assurer une transition en toute sérénité.

asdr
association de soins à domicile à La Réunion

HAD
HOSPITALISATION À DOMICILE

SOMMAIRE

FIN DE VOTRE HOSPITALISATION À DOMICILE 1

VOS PRINCIPAUX CONTACTS 2

RETRAIT DU MATÉRIEL 3

TRANSPORT 4

LES AIDES SOCIALES 5 - 6

VOS PROCHAINS RDV 7

DONNEZ VOTRE AVIS 8

FIN DE VOTRE HOSPITALISATION À DOMICILE



La fin de votre prise en charge en HAD est décidée par le médecin praticien de l'HAD en concertation avec votre médecin traitant, en fonction de votre état de santé.

À votre sortie, une solution adaptée à vos besoins vous sera proposée.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Coordination avec les professionnels de santé
Pour assurer la continuité de vos soins après votre Hospitalisation à Domicile (HAD), notre équipe organise votre suivi en collaboration avec les professionnels de santé qui prendront le relais (médecin traitant, infirmiers, kinésithérapeutes, etc.). Nous veillons à ce que toutes les informations nécessaires leur soient transmises afin de garantir une prise en charge fluide et adaptée à vos besoins.

Documents importants
À votre sortie, certains documents essentiels vous seront remis :

- Vos ordonnances pour la poursuite de vos traitements et soins.
- Les comptes rendus médicaux récapitulant votre prise en charge en HAD.
- Votre dossier de soins sera récupéré à votre domicile par l'équipe de l'HAD après votre sortie.

N'hésitez pas à poser toutes vos questions à l'équipe soignante pour bien anticiper cette transition et assurer votre bien-être.

VOS PRINCIPAUX CONTACTS



MÉDECIN TRAITANT

Votre médecin traitant reste votre interlocuteur principal après l'HAD. Le médecin d'HAD lui fait parvenir votre lettre de liaison de fin de prise en charge et votre ordonnance de sortie d'had. Il vous prescrira les traitements nécessaires et le matériel médical dont vous avez besoin.



INFIRMIER LIBÉRAL

L'infirmier coordinateur prendra contact avec votre cabinet infirmier afin d'assurer la continuité de vos soins à domicile. Vos infirmiers poursuivront leur suivi en s'appuyant sur les ordonnances délivrées par votre médecin traitant.



PSYCHOLOGUE

Si vous avez eu un suivi psychologique pendant votre Hospitalisation à Domicile, celui-ci prendra fin à votre sortie. Si vous le souhaitez, un relais avec un psychologue libéral pourra vous être proposé pour poursuivre un accompagnement, en fonction de vos besoins.



KINESITHERAPEUTE

Le coordinateur de kinésithérapie de l'HAD informera vos kinésithérapeutes habituels de votre sortie ainsi que de vos besoins en soins, afin de garantir la continuité de votre prise en charge, sur la base de la prescription de votre médecin traitant.



DIÉTÉTICIEN ET ORTHOPHONISTE

Si vous avez bénéficié du suivi d'un diététicien et/ou orthophoniste durant votre HAD, les informations nécessaires à la continuité de votre prise en charge seront transmises à votre médecin traitant.
Celui-ci pourra, si besoin, vous orienter vers des professionnels libéraux pour assurer la suite de vos soins.



PSYCHOMOTRICIEN

Si un psychomotricien est intervenu à votre domicile durant votre HAD, la prise en charge prendra fin à la sortie de l'HAD. Toutes les informations concernant les évaluations et les interventions réalisées seront transmises à votre médecin traitant, qui pourra, si nécessaire, vous orienter vers un suivi adapté en ville ou en structure spécialisée.



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Si vous avez bénéficié d'un suivi social pendant votre séjour en HAD, ce dernier prendra fin à votre sortie. À la fin de ce livret, vous trouverez une liste des organismes sociaux susceptibles de vous apporter une aide et un accompagnement, si nécessaire.

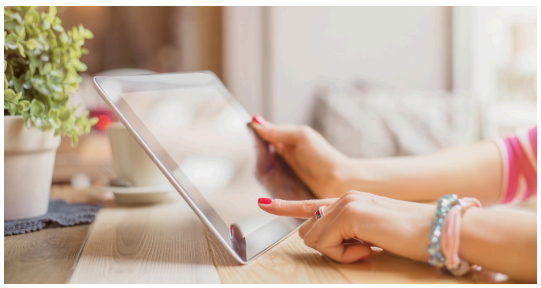
RETRAIT DE MATÉRIEL (PRESTATAIRE ET PUI)

LE MATERIEL PRESTATAIRE

L'équipe HAD informera les prestataires de votre sortie, qui prendront contact avec vous pour organiser le retrait du matériel.

Si du matériel médical reste nécessaire après votre sortie d'HAD, vous pourrez conserver celui mis en place pendant votre prise en charge. Une ordonnance vous sera remise, et vous devrez la transmettre aux prestataires pour assurer la continuité de la location. Cette location sera prise en charge par votre organisme de sécurité sociale.

PUI : PHARMACIE À USAGE INTERIEUR



Quelques jours après votre sortie d'HAD, un livreur passera a votre domicile pour le retrait du matériel ASDR : tablette, coffre et classeur...



A la fin de l'HAD, notre pharmacie ne délivrera plus des traitements prescrits.
nous vous invitons à vous rapprocher de votre officine habituelle avec l'ordonnance qui vous a été remise pour la délivrance des traitements.



TRANSPORTS

Pour vos consultations à venir, le transport est à organiser par vos soins.

Le bon de transport devra être rédigé par votre médecin traitant ou par le spécialiste qui a prescrit la consultation.

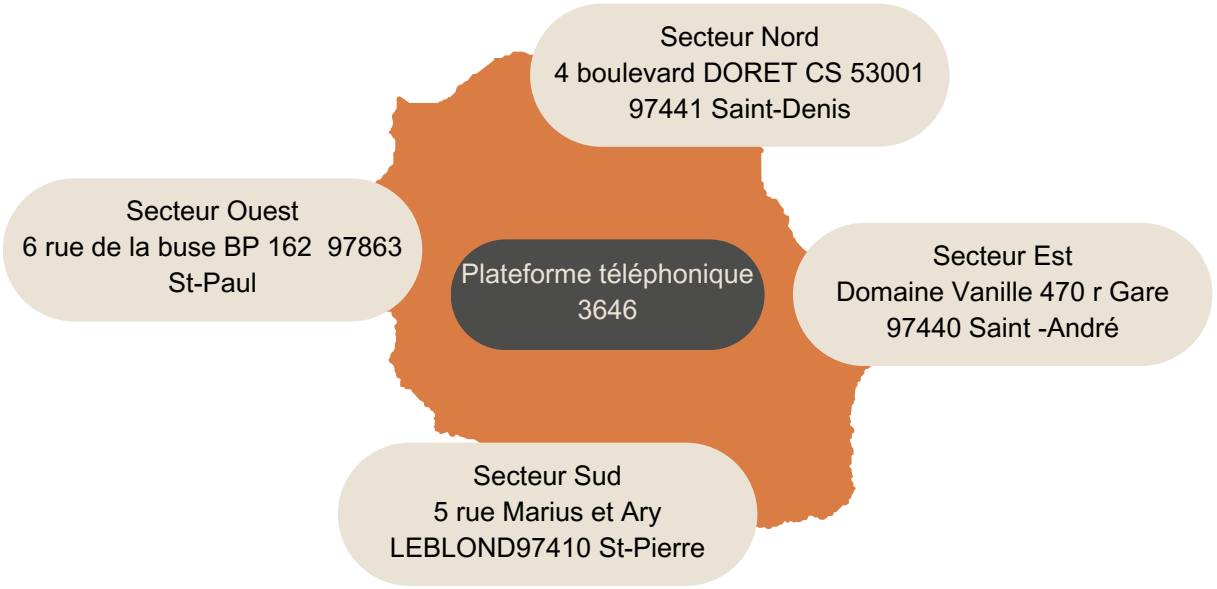
Assurez-vous de solliciter ce document à l'avance pour éviter toute difficulté lors de vos déplacements.

Votre prise en charge en HAD, ou celle de votre proche, se termine aujourd'hui.

Si nécessaire, votre médecin traitant peut à tout moment nous adresser une nouvelle demande de prise en charge pour continuer les soins.

LES AIDES SOCIALES

CGSS (CAISSE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ SOCIALE)



MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

MDPH de St-Denis : 13 rue Fénélon, 97400 Saint Denis	MDPH de St-Pierre : 13, rue Augustin Archambaud, Immeuble Mondéo, 97410 Saint-Pierre
Numéro Vert : 0800 000 262 Courriel : mdph974@mdph.re Site internet : www.mdph.re	

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES → LIGNE TÉLÉPHONIQUE 3230

CAF antenne Nord 180 avenue du Beau Pays 97438 Sainte-Marie	CAF antenne Sud 22 allée de la piscine 97410 Saint-Pierre
CAF Antenne Est 66 avenue Georges Pompidou 97470 Saint-Benoît	CAF antenne Ouest BP 164 - 20, route de Savannah 97460 Saint-Paul

LES AIDES SOCIALES

CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Possibilité de mise en place d'aides légales (APA, PCH, ..) et extra légales (Aide à l'activité sportive..)
Le rôle d'un CCAS consiste à lutter contre l'exclusion, à veiller à l'accessibilité des aides sociales, à apporter un soutien et un accompagnement aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Vous aurez la possibilité de solliciter de votre commune pour l'aide à l'instruction des dossiers.

DÉPARTEMENT

Département de La Réunion - Nord 2, Rue de la Source 97400 Saint Denis Tél : 0262 90 30 30	Maison Départementale de Saint-Pierre/Petite Ile 44 bis, rue Augustin Archambaud 97410 Saint Pierre Tél : 0262 96 90 00
Maison Départementale de Saint-Benoît 1, Rue Raymond Barre 97470 Saint Benoît Tél : 0262 50 20 00	Maison Départementale de Saint-Paul 6 Bis, Route de Savannah 97460 Saint Paul Tél : 0262 45 71 21

Source carte :
Réunion carte géographique gratuite, carte géographique muette gratuite, carte vierge gratuite, fond de carte gratuit, formats graphiques courants littoraux / Contact | Département de La Réunion

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Dans le cadre de notre démarche qualité, nous nous engageons à améliorer en permanence nos pratiques pour mieux répondre aux besoins des patients et de leurs proches.

Votre retour d'expérience est essentiel pour identifier à la fois nos points forts et les aspects à améliorer dans notre prise en charge.

Ainsi, après votre sortie de l'Hospitalisation à Domicile, vous pourrez être sélectionné(e) par tirage au sort pour participer à un appel téléphonique dans le cadre d'une enquête de satisfaction. Cette enquête nous permet de mieux comprendre votre expérience et d'adapter nos services en fonction de vos besoins.

Votre contribution est précieuse pour nous !



★★★★★

Votre contribution est précieuse !

CONTACTS

0262 20 28 20

www.asdr.asso.fr

